



MOIGNY-SUR-ÉCOLE,
UNE COMMUNE DE L'ESSONNE
AU CŒUR DU GÂTINAIS FRANÇAIS



Table des matières

I. MOIGNY-SUR-ÉCOLE : présentation générale	3
II. UNE SITUATION PRIVILÉGIÉE AU SEIN DU GÂTINAIS FRANÇAIS	4
A. Une localisation favorable	4
B. Un milieu naturel typique du Gâtinais français	6
C. Un environnement protégé	6
III. UNE HISTOIRE ET UN PATRIMOINE LIÉS AU TERRITOIRE	8
A. Un peu d'histoire...	8
B. Le blason de Moigny-sur-École	9
C. Patrimoine architectural	10
D. Patrimoine issu des spécificités du terroir	12
E. Tourisme	14
IV. UN ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE EN DÉVELOPPEMENT	15
A. Données sociologiques	15
B. Les équipements communaux	16
C. Activités économiques	20
D. Le Plan Local d'Urbanisme	20
E. Un territoire engagé dans la démarche Agenda 21	21
F. Réseau urbain & Espace public communal	22
G. L'adduction d'eau, l'assainissement collectif et la Gémapi	22
H. Collecte et Traitement des déchets ménagers	23
I. Fourniture d'énergie électrique	23
V. L'ÉQUIPE MUNICIPALE, LES COMMISSIONS ET DELEGATIONS	24
VI. LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE	27

I. MOIGNY-SUR-ÉCOLE : présentation générale

Implantée au cœur du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, Moigny-sur-École est située au sud-est du département de l'Essonne. D'un point de vue administratif, elle est rattachée au canton de Mennecy et à l'arrondissement d'Évry. La commune adhère en 2002 à la Communauté de Communes de la Vallée de l'École (C.C.V.E.), devenue ensuite la Communautés de communes des 2 Vallées (CC2V) regroupant 15 communes du Sud-Essonne.

Resté agricole et forestier en bonne partie, le village de Moigny-sur-École garde un caractère fort de localité calme et rurale, malgré sa proximité de Paris (50 km). Installée dans la verdoyante vallée de l'École, le village présente un territoire communal assez étendu puisqu'il compte plus de 1 223 ha.

Le nom de Moigny aurait plusieurs étymologies. Il proviendrait d'un terme gaulois, Monius (qui était un chef Gaulois) ou de *monios* qui signifierait le voyageur ; il pourrait être aussi la déformation du nom de nombreux villages français, *magny*, du latin *mansionile*, petite auberge. Il aurait aussi pour origine latine, *moniacum*, le moine.

La commune a pris le nom de Moigny-sur-École par délibération municipale en 1970 ; 4 hameaux ont gardé leur nom, le plus éloigné à l'ouest celui de Launay, tandis que Maison Neuve au nord, Croix Blanche et Cochet au sud, très proches, en sont devenus des quartiers.

Ses habitants s'appellent les Moignacoises et les Moignacois.



II. UNE SITUATION PRIVILÉGIÉE AU SEIN DU GÂTINAIS FRANÇAIS

A. Une localisation favorable

Au cœur du **Parc Naturel Régional du Gâtinais Français** créé en date du 4 mai 1999, le territoire de la commune se caractérise par trois grandes entités paysagères de grande qualité fortement marquées par la topographie et la géologie :

- A l'ouest, le plateau agricole : domaine de la polyculture intensive.
- Au centre, les coteaux boisés : landes, platières et chaos gréseux caractéristiques du massif de Fontainebleau.
- A l'est, le fond de la vallée de l'École où s'est développée l'urbanisation de manière linéaire en suivant le cours de la rivière.

Le bâti traditionnel est continu : les annexes et les imposants murs de clôture venant combler les vides entre les constructions.

Cette caractéristique et la présence permanente du même matériau de construction : le grès, fait de Moigny-sur-École un remarquable « village-rue » typique du Gâtinais. La RD 948 ou Grand-rue qui constitue l'artère principale du village ancien a été profondément remaniée en zone 30 avec une requalification de la chaussée et aménagement de bordures de trottoirs en grès.

En 2019, après 22 ans de travaux, la commune a atteint 100% d'enfouissement des réseaux. Parallèlement et rue après rue, des aménagements paysagers ont été réalisés, ainsi que le remplacement de la totalité des éclairages publics par des candélabres de style qui, plus vertueux, permettront une réduction de la pollution lumineuse et de la consommation énergétique.

Un patrimoine naturel et bâti riche et varié à protéger, à mettre en valeur

Limitrophe à l'est de la Seine-et-Marne et au sud du Loiret, Moigny-sur-École se niche le long de la Route Départementale 948 qui la relie aux pôles d'attraction les plus proches, au nord Évry/Corbeil-Essonnes, au sud Milly-la-Forêt.

Distance en km					
Milly-la-Forêt	Melun	Corbeil-Essonnes	Évry	Paris	Orléans
4	19	20	23	50	72

La commune est aisément accessible par l'autoroute A6 puisque l'échangeur n°13 de Cély-en-Bière n'est qu'à une distance de 3,5 km. Et la gare RER la plus proche se trouve à 5 km à Boutigny-sur-Essonne (RER D), elle permet de se rendre à Paris en 1h15.

Des transports scolaires réguliers emmènent collégiens, lycéens, et étudiants vers les différentes zones d'études du département.

Un service de Transport à la demande est en cours de mise en place à l'échelle de la Communauté de Communes des 2 Vallées pour répondre au plus près aux besoins de mobilité des habitants.



Une aire de covoiturage a été mise en place en 2015. La municipalité et le conseil général se sont engagés par une convention fixant pour site le parking du cimetière dont la signalétique vient d'être mise en place.

« Vous n'avez pas de covoitureur ? Rendez-vous sur l'application "Vianavigo" ! » (CD91)



Enfin, un arrêt Rézopouce situé au niveau du 37 Grand-Rue permet un service pratique et sécurisé d'auto-stop, ouvert sur inscription dès 16 ans. Aucune prise de rendez-vous n'est nécessaire. Seule une inscription préalable suffit pour accéder au service. Contrairement à l'auto-stop, cela permet de se déplacer en toute confiance car vous avez accès au profil de votre passager ou conducteur. D'autre part ce dispositif est structuré par des arrêts identifiés et sécurisés (195 arrêts sont disponibles en Essonne).

A découvrir sur : <https://www.rezopouce.fr/>

B. Un milieu naturel typique du Gâtinais français

L'organisation du territoire de Moigny-sur-École est fortement influencée par la topographie environnante. Le relief de la commune est ainsi conscrit par un plateau agricole à l'ouest (altitude 125 m), séparé de la vallée de l'École par des coteaux boisés relativement abrupts. L'urbanisation se niche en fond de vallée le long de la rivière École, à une altitude de 67 m.

Le plateau agricole ceinture le territoire communal et occupe une superficie de 300 ha destinés à la polyculture. Les coteaux boisés forment un croissant de verdure, du nord au sud-est de Moigny ; on peut citer à l'est la Forêt domaniale des Trois-Pignons qui borde la commune. Quant à l'École, elle s'écoule du sud au nord de la commune, et constitue sur environ 3 km une frontière naturelle avec le territoire de la commune de Courances à l'est.

Toutes ces caractéristiques géographiques font de Moigny-sur-École un échantillon remarquable des paysages et de son terroir du Gâtinais français, ancien comté du royaume de France. À ce titre, elle fait partie intégrante du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, créé en 1999.

C. Un environnement protégé

La qualité des paysages naturels et la richesse de l'environnement présents sur le territoire de Moigny-sur-École, ont suscité la mise en place de servitudes d'utilité publique afin d'en assurer la protection.

Les Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) sont recensés dans les coteaux (espaces boisés, landes et platières gréseuses) et aux abords de la rivière École (zone milieu humide). Le site de la platière de Bellevue offre un écosystème remarquable d'ordre floristique et entomologique, et est intégré au réseau européen *NATURA 2000*.

Située au sud en bordure de la rivière au lieudit « Les Prés de Cochet », une *Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F. de type II)* protège un milieu à fortes potentialités biologiques.

La commune s'insère également dans la « couronne jaune et verte » au sens du *Schéma Directeur Régional d'Ile de France (S.D.R.I.F.)*, un espace où l'aménagement doit permettre à la fois la valorisation de la vie rurale et la préservation de l'espace agricole. La version 2008 du S.D.R.I.F. conserve les mêmes critères et ne présente aucune modification des espaces de la commune.

Le massif de Fontainebleau et les zones humides adjacentes sont référencés en *Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (Z.I.C.O.)* ; elle couvre la forêt des Trois Pignons et une partie de la vallée de l'École, de ce fait, la commune en est territorialement concernée.

D'un intérêt paysager remarquable, une partie du fond de la vallée de l'École est inscrite au titre de *la protection des sites pittoresques* : des abords immédiats de la rivière (site signalé du Moulin Grenat devenu le centre d'appel régional de S.O.S Médecin) jusqu'en limite de l'urbanisation, à l'ouest du bourg.

En outre, afin de protéger l'environnement visuel, l'implantation de paraboles est interdite dès lors qu'elles sont visibles du domaine public de par l'article 11 du Plan d'Occupation des Sols.

La commune, signataire de la charte du P.N.R. qui regroupe 69 communes (réparties pour moitié en Essonne et Seine et Marne) dont son renouvellement date du 27 avril 2011 pour les douze prochaines années, Moigny s'est engagée à suivre et mettre en œuvre les orientations et les mesures d'actions définies par la charte.

Elles s'orientent autour de quatre grands thèmes principaux :

- la protection et la mise en valeur du Patrimoine : nature et paysage, patrimoine rural bâti
- le développement économique, social et culturel : valorisation des ressources locales
- l'aménagement du territoire : protection de l'environnement
- l'éducation, l'information et l'accueil du public : maîtrise du tourisme vert



Platière de Bellevue

III. UNE HISTOIRE ET UN PATRIMOINE LIÉS AU TERRITOIRE

A. Un peu d'histoire...

Les plus anciennes traces d'occupation humaine sur le territoire du village remontent à l'époque néolithique, comme en témoignent plusieurs sites archéologiques ; le Polissoir de la Roche Grénolée (classé au titre des Monuments Historiques en 1973), ceux de la Chapelle Sainte-Anne, et des abris ornés, comme ceux de la Roche au Violon et de la Croix Blanche.



Roche Grénolée

Il existe également des vestiges de l'époque gallo-romaine, notamment d'habitats (puits de Launay, Contraguéret, Mardelat...), et de voie de circulation sur le plateau.

Mais c'est surtout au Moyen Âge que la commune s'est développée sous l'impulsion d'un clergé fortement implanté dans la région, lieu d'élection de nombreux monastères. Trois seigneuries féodales y maintinrent une implantation plus ou moins marquée : celles de Cochet, de Launay (installée dans une ferme fortifiée), et celle de Fort Château. Cette dernière édifia sur l'École une motte castrale éponyme, dont on peut encore admirer les vestiges non loin de l'église. Le témoin de ces riches heures du passé restant néanmoins l'église Saint-Denis.

Cependant, ce qui a véritablement forgé l'identité de Moigny-sur-École au fil des siècles, c'est son lien étroit, voire filial, avec son terroir. Car c'est grâce à ses spécificités que s'est développée son histoire locale, et notamment les savoir-faire et les métiers qui la caractérisent (cressiculteur, carrier, viticulteur...).

B. Le blason de Moigny-sur-École

En 2011, les élus de Moigny ont choisi de doter la Commune de nouvelles armoiries rassemblées dans un blason pour orner la façade de la mairie et figurer sur tous les documents officiels.



Le choix des armoiries s'est fondé sur les principaux points d'histoire et de géographie du village. Fort-Château est le principal vestige de l'époque médiéval. Dès lors il a paru évident que l'une des armoiries pouvait être une tour fortifiée. Un autre point d'histoire se rattache à une sculpture présente à la voûte de la chapelle de la Vierge dans notre église. Il s'agit d'une pierre taillée représentant un couteau et une serpe, offerte à l'église par les vignerons qui, après la Guerre de Cent Ans, ont trouvé à travers la culture de la vigne une ressource précieuse. Couteau et serpe ont donc été choisis comme deuxième armoirie.

Considérant maintenant les aspects géographiques de notre territoire, il est venu tout naturellement à l'esprit de symboliser la rivière École par une série d'ondulations, faisant ainsi allusion aux vaguelettes qui agitent le courant d'eau. Enfin le caractère rural de nos paysages a pu être rendu dans une quatrième armoirie par quelques traits obliques figurant les sillons que le laboureur creuse avec sa charrue au moment des labours.

Quant aux couleurs, peu nombreuses et franches, comme il est d'usage dans tous les blasons, elles sont au nombre de quatre : rouge (appelé de gueules en héraldique) ; bleu (ou d'azur) symbole de loyauté, blanc (ou d'argent) synonyme de paix, et le vert pour la joie, la santé et l'espoir.

Pour compléter le tout, l'écu est coiffé d'une couronne pour rappeler que notre village a très tôt fait partie du royaume de France. Il porte aussi trois petites coquilles qui évoquent, comme un talisman protégeant contre les maladies et les sortilèges, tel qu'on le croyait à l'époque, car il existait autrefois la Chapelle Sainte-Anne, située au périmètre de Launay, autour de laquelle une espèce de village de lépreux était organisée.

Enfin pour orner l'ensemble quelques tiges vertes de cresson permettent d'évoquer une culture originale liée à nos abondantes sources d'eau claire, qui symbolisent une activité importante de notre région. La vigne ayant totalement disparue, il n'était pas nécessaire de la représenter.

C. Patrimoine architectural

- La commune aux cinq Rubans du patrimoine :

Cas unique en France, la commune a obtenu à 5 reprises *Les Rubans du patrimoine*, une récompense décernée par l'Union des Maires de France et la Fondation du patrimoine pour valoriser les actions de rénovation du patrimoine bâti ancien.

4 Rubans du Patrimoine, niveau départemental

2003 : pour la restauration d'un point multi-services dans une ancienne ferme

2005 : pour la création de la médiathèque municipale dans une ancienne grange

2007 : pour la création de trois vitraux monumentaux dans l'église

2013 : pour la rénovation de la mairie

Et les Rubans du patrimoine, niveau régional Ile-de-France (voir photo)

2015 : pour la restauration complète de l'église.



- Église Saint-Denis :

C'est le principal édifice historique de la commune. Élevée probablement au premier âge gothique (XII^{ème}-XIII^{ème}), elle fut fortement remaniée fin XV^{ème}-début XVI^{ème} suite aux dégâts causés par la guerre de Cent Ans.

Elle offre un harmonieux contraste de volumes entre la nef, le chœur et le bas-côté, et se caractérise par sa dissymétrie et ses vastes proportions, révélatrices de l'importance et du prestige ancien accordés à ce lieu de culte. Elle est inscrite au titre des Monuments Historiques (1926).



Sa récente restauration (2001-2012) aura été rendue possible notamment grâce à l'intervention d'un mécénat de la Fondation Gaz de France. Elle comprenait notamment la création de trois vitraux monumentaux inspirés de scènes de la Bible (l'Annonciation, la Nativité et le Baptême du Christ).

- Lavoirs et Puits :

Le petit patrimoine rural de Moigny-sur-École se caractérise par l'abondance de constructions liées à l'utilisation de l'eau.

Son territoire regorge de sources qui affleurent, et il existe encore de nombreux puits aussi bien privés que communaux ; le meilleur exemple en est celui situé sur la Place du Puits, typique du style du Gâtinais français (restauré en 1999).



Deux lavoirs communaux, le lavoir Saint-Roch et le lavoir Saint-Denis (datant tous deux de 1866), viennent d'être récemment restaurés, participant également à l'attrait touristique de la commune.



Lavoir Saint-Denis



Lavoir Saint-Roch

- Moulin :

Le seul moulin à eau de la commune, le Moulin Gauffin, n'est pas au bord de la rivière École mais est alimenté par 3 sources. Il aurait été construit au XVII^{ème} siècle.

- Fort-Château :

Sa construction daterait d'avant celle de l'église, et il a été élevé à cet endroit du village car il permettait de surveiller le seul gué de l'École de la région. La guerre de Cent ans a eu raison de lui.

Il en reste des ruines situées sur un terrain privé, visibles lorsque l'on emprunte le Sentier des Courtils de la Ville.

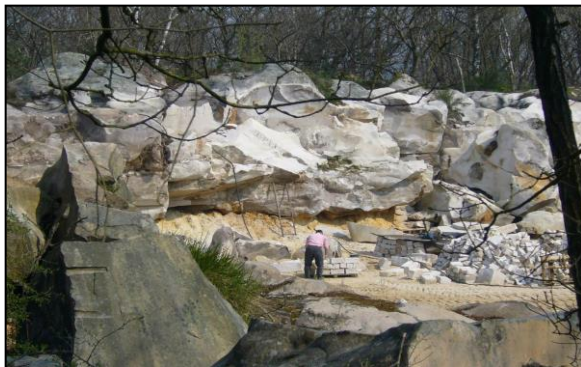


D. Patrimoine issu des spécificités du terroir

- Le Grès :

Le grès stampien du massif de Fontainebleau caractérise fortement les sites et paysages de la région et, à ce titre, a participé à l'identité de la commune.

Exploité dès l'Antiquité, le grès a naturellement été utilisé localement comme matériau de construction de l'habitat, conférant ses lettres de noblesse au bâti ancien du village. Au XIX^{ème} siècle, les carrières de grès ont fourni la plupart des pavés utilisés pour la construction des routes et chaussées de Paris et de ses environs. Un témoignage vivant en est l'ensemble des façades rénovées des habitations situées sur le long de la R.D. 948, artère principale de la commune.



Carrière de Grès

Au fil du temps l'activité d'exploitation a décliné, mais Moigny-sur-École conserve encore aujourd'hui la dernière carrière artisanale de grès de la région. Une activité au savoir-faire traditionnel que le Parc Naturel Régional vient de reconnaître en lui décernant également la marque du Parc. Moigny-sur-École peut s'enorgueillir qu'une partie de sa commune est venue réparer la Cour Royale de Versailles, avec livraison de près de 8000 pavés extraits de la carrière.

- Le Cresson :

La cressiculture fait partie intégrante du patrimoine culturel et historique de la commune. Née de l'abondance de sources d'eau pure, cette activité économique fait la renommée du département de l'Essonne (1^{er} producteur de France) et donne une identité paysagère originale à Moigny-sur-École.



Cressonnières

La présence de cressonnières situées en fond de vallée de l'École et alimentées par un tissu de sources est une autre des caractéristiques de la commune. Il en existe encore 3 sur son territoire. Le cresson a d'ailleurs fait l'objet d'une labellisation par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, et les cressonnières bénéficient depuis 1992 du label « Paysage de Reconquête ».

- Les Pommés :



Un verger pédagogique d'arbres fruitiers de variétés anciennes (dont 36 pommiers) a été créé sur le Chemin du Moutonnier afin d'ancrer les savoir-faire locaux par un nouveau mode de développement à transmettre aux générations futures. Afin de valoriser ce chemin, un espace de promenade ouvert au public a été aménagé.

Cet itinéraire de découverte a pour but de préserver l'identité paysagère. Il participe aussi à la sauvegarde du patrimoine fruitier et

il ouvre des possibilités pédagogiques pour les écoles. Agrémenté de tables de lecture et de panneaux indicatifs, il s'agit pour la commune de valoriser ce chemin en créant un véritable espace de promenade qui s'intègre dans une boucle pédestre faisant partie du GR11.

La création de ce verger participe également à l'action « un bébé, un arbre » par laquelle chaque naissance dans le village est célébrée par la plantation d'un arbre.

Les tables de lecture ont pu être réalisées grâce aux informations communiquées gracieusement par l'association « Les Croqueurs de pommes - Terroirs sud Gâtinais » et aux précieux conseils et recherches de « La Jardinerie » de Milly-la-Forêt.

L'école élémentaire du village a participé activement à l'élaboration de tables de lecture. La mise en œuvre des variétés fruitières a été réalisée par le service technique de la commune. Ce projet a fait l'objet d'une subvention européenne du FEADER (55%) grâce au Parc naturel régional du Gâtinais français.

Plaque de présentation du verger pédagogique



E. Tourisme

Le territoire de la commune est jalonné de nombreux chemins de randonnées et équestres (G.R. 11, P.R., etc...); citons par exemple le *Chemin des grès et des bruyères*, créé par le Conseil Général et qui passe par le long du village et par la Platière de Bellevue. Une cartographie a été éditée par le P.D.I.P.R. recensant tous. Début 2011, la réouverture du Chemin des Mardelats, un chemin rural fermé depuis très longtemps, permet de cheminer sur une boucle du GR 11 passant par la commune et son nouveau sentier découverte du Moutonnier, et qui permet de faire le tour du château de Courances pour rejoindre le moulin Grenat.



Nouvelle passerelle Gué au Moulin Grenat

Une deuxième passerelle permet de franchir la rivière École sur le chemin du Lavoir du Printemps. Elle a été remplacée en 2013.

Nouvelle passerelle Chemin du Lavoir du Printemps



Halte de la boucle équestre

Une boucle de randonnée équestre « Au cœur du gâtinais français » passe par Moigny. Une halte a été spécialement aménagée pour les cavaliers randonneurs, près de la passerelle du Moulin Grenat.

[Plus d'infos et carte à télécharger sur le site du Parc naturel régional du Gâtinais français](#)

Sur le plan d'accueil en hébergement pour le tourisme, Moigny-sur-École compte aussi 4 gîtes ruraux et 4 chambres d'hôtes.

IV. UN ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE EN DÉVELOPPEMENT

A. Données sociologiques

Population :

Au 31 décembre 2015, date du dernier recensement correctif INSEE, la commune comptait **1301 habitants** (populations légales 2020 en vigueur au 1^{er} janvier 2021 :). Il faut noter que la population a doublé depuis 1975.

Moigny-sur-École, village rural à l'écart des grandes agglomérations a été depuis l'origine jusqu'aux années 1970 voué aux activités agricoles. Sa population en 1866 comprenait 601 habitants. Elle n'a guère varié pendant le siècle suivant.

Mais à partir de 1970, la situation change : la population se met à croître en raison de l'afflux de nombreuses familles en provenance des grandes agglomérations, venues chercher le calme et un environnement de qualité encore préservé.

En termes d'habitat, on observe une forte stabilité résidentielle de la population, ce qui confirme le caractère attractif de la commune. La taille moyenne des ménages (2 à 3 personnes) est stable depuis 1975.

La population a augmenté de manière régulière dans les années 90 et on note la diminution constante de la part des personnes de 60 ans et plus au profit d'un rajeunissement significatif de la population (un tiers de la population a moins de 20 ans), ce qui n'est pas sans incidence sur l'offre en matière d'équipement et de services attendus.

Habitat :

Le parc de logements de Moigny-sur-École a augmenté de 61% entre 1968 et 1990, montrant notamment que l'urbanisation a connu une évolution au rythme soutenu jusqu'en 1982 avec 9 logements nouveaux par an en moyenne. La commune comprend 601 logements en 2015 : 503 résidences principales et appartements collectifs et 52 résidences secondaires.

Les résultats du recensement de 2015 montrent, depuis 1999, une légère baisse des résidences secondaires, alors que dans le Sud-Essonne on a tendance à constater l'inverse : cela correspond pour l'essentiel à la transformation de résidences secondaires en résidences principales.

On constate également une stabilité du nombre de logements vacants (46 soit 7,7% du parc en 2015 contre 7,4% en 2007), après une période de nombreuses réhabilitations de logements anciens en résidences principales.

Ainsi, l'ensemble des logements reste ancien et, pour certains, manque de confort. Ceci est essentiellement dû à un nombre important d'anciens corps de ferme. Le parc des résidences est très majoritairement composé d'habitat individuel de type pavillonnaire. La quasi-totalité des habitants est propriétaire de leur logement. La location, uniquement en secteur privé, ne porte que sur 10 % du parc.

À noter qu'entre 2003 et 2008 la commune a eu la volonté de créer 5 logements sociaux afin de garder les jeunes sur son territoire, avec pour principe « Premier Emploi-Premier Logement ». Citons l'exemple de l'ancienne mairie-école rachetée par la commune en 2006 et transformée en logements (Clos de la Source).



Clos de la Source

B. Les équipements communaux

- La Mairie :

Située à l'angle Grand-rue/Rue de Verdun, c'est une belle construction datant de 1899, imposante avec ses deux étages, sa parfaite symétrie des ouvertures, sa toiture en ardoises, et ses modénatures variées en façade alternant avec des enduits à rocaillage.

Sa restauration, qui a duré près d'un an, a pu être réalisée dans le cadre d'un contrat rural, d'une dotation de l'Etat et du dispositif d'économie d'énergie du PNR pour être inauguré en septembre 2012 à l'occasion des journées du patrimoine.



- La Salle des associations :



La rénovation de la mairie a permis la création d'une salle destinée aux associations.

- Le Complexe scolaire Jules Demest :

Il comprend :

- une école élémentaire (3 classes) et une école maternelle (2 classes) qui accueillent près de 160 enfants.
Moigny connaît une augmentation régulière du nombre d'enfants scolarisés et la capacité des équipements est à saturation.
- un restaurant scolaire ouvert depuis 1994.
- depuis 2007 une halte-garderie avec étude surveillée qui accueille les enfants à partir de la moyenne section
- un service de transports scolaires vers Milly-la-Forêt ou Etampes permet aux jeunes de fréquenter les collèges et lycées des environs.

Le bâtiment périscolaire « Les petits galopins » :

Grace à la signature d'un contrat rural, la commune bénéficie depuis septembre 2019 d'un bâtiment périscolaire composé de 3 structures. Cet ensemble de plain-pied (d'une surface utile d'environ 400 m²) est intégré harmonieusement dans le paysage au cœur du complexe scolaire à proximité des écoles maternelle et élémentaire, jouxtant l'aire de jeux extérieure afin de créer un véritable pôle jeunesse.



Il comporte :

- 1- Un restaurant scolaire intergénérationnel permettant un meilleur confort pour les enfants (2 services au lieu de 3 actuellement) et l'accueil des seniors à partir de 65 ans qui souhaitent partager un repas avec les enfants et sortir de leur isolement (sur inscription en mairie).
- 2- Une halte-garderie et/ou étude surveillée accueillant les enfants à la sortie des classes à partir de 16h30.
- 3- Une salle d'activités permettant de mettre en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : judo, permanence hebdomadaire du Relais assistantes maternelles intercommunal pour des temps de rencontres et d'activités destinés aux assistantes maternelles et aux enfants.



- L'Équipement culturel La Grange :

La médiathèque municipale, nommée La Grange, a ouvert ses portes en 2003 dans une ancienne grange entièrement restaurée, offrant un service public culturel par le biais de prêts de 7500 documents et d'animations variées autour du livre, de la musique, du cinéma, des sciences ou encore de l'environnement. Elle possède une salle polyvalente, servant notamment aux expositions.



Médiathèque municipale
La Grange

- La Salle des Fêtes :

Outre la médiathèque municipale, la commune dispose également depuis 1973 d'une salle polyvalente accueillant spectacles, troupes de théâtre, et les activités du Foyer Rural.

- Le Point Multiservices et Restauration :



Pour lutter contre les effets de la désertification rurale, la commune dispose depuis 1996 d'un commerce multiservices, comprenant : une pizzeria-brasserie, un bar-tabac, Française des jeux, un relais d'alimentation et un point-relais La Poste. Ce projet a été réalisé dans le cadre d'un contrat FISAC en 1997, et a valu à la commune d'être récompensée par les Rubans du Patrimoine 1999 décerné par l'Association des Maires de France.

Point multiservice et Restauration

- Un Relais médical télésanté :

La municipalité a validé, le 22 septembre 2015, la décision de préemption d'une propriété au 55 Grand-rue, composée d'une habitation et d'une grange près du « Petit Moigny », en vue de créer un nouveau commerce au cœur du bourg et d'offrir aux Moignacois une qualité de vie accrue et une diversité des zones de chalandise.



La commune a œuvré pour soit déployé ici le premier « Relais Médical Télésanté » d'Île-de-France, pour permettre aux médecins traitants, généralistes du secteur, d'optimiser leur temps de disponibilité médicale, une réponse adaptée aux problématiques de santé du territoire.



Ce projet mené par le Dr. Philippe PARANQUE, Président de SOS Médecins Essonne, a permis de porter sur la commune de Moigny sur Ecole, à titre expérimental, un cabinet d'un genre nouveau. Il permet à un patient d'être accueilli par l'une des 15 infirmières du dispositif, puis d'être mis en relation par visio-conférence avec l'un de la dizaine de médecins essonniers associés au projet, pour effectuer une téléconsultation encadrée.



Ce projet a été distingué par une Marianne d'or en 2019.

- Les Équipements sportifs :

- **Un terrain synthétique multisports** (le City Stade), structure compacte totalement sécurisée permettant la pratique d'une dizaine de sports (football, basket-ball, hockey sur gazon synthétique...) et **deux courts de tennis** ont été réalisés en 1996 sur le lieudit « Les Pleuts ».



City Stade

- **Un terrain de boules** est présent non loin du Parking des Écoles.
- **Projet de création d'un gymnase :**

La Communauté de communes des 2 Vallées s'est vu attribuer en décembre 2019 une aide de 160.000 € pour financer la construction à Moigny-sur-École d'un gymnase équipé pour tous les sports *indoor*. Il sera également pourvu d'un mur d'escalade, de vestiaires et de sanitaires.



C. Activités économiques

Le territoire de Moigny-sur-École accueille un grand nombre d'artisans travaillant surtout dans le secteur du BTP, offrant une soixantaine d'emplois sur la commune.

Comme tant d'autres villages, Moigny-sur-École a connu depuis une quinzaine d'années la disparition de ses commerces et de ses services ; et c'est devant ce constat que la municipalité a décidé de réagir en créant notamment le commerce multiservices communal avec un débit de boissons dont la licence IV est propriété communale.

C'est également dans cette optique de redynamiser le tissu socio-économique de la commune qu'a été créé en 2008 un parc d'activités nommé la Grande Haie, sur lequel se sont implantées quelques entreprises.

Un enjeu d'importance pour la revitalisation du village est la création d'un centre attractif face à la place de l'Eglise, à côté de la Mairie, des écoles publiques et de la salle des fêtes communale. Il est inscrit dans les objectifs du Plan Local d'Urbanisme.

D. Le PLU

La commune de Moigny-sur-École a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2014, de procéder à la révision de son Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) initialement approuvé en 1986, et révisé à plusieurs reprises depuis (la dernière fois en 2004) et d'élaborer son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Ce P.L.U. a pour objectif d'organiser l'espace communal pour permettre son développement à court et moyen terme dans un projet cohérent et durable. Celui-ci s'inscrit également dans une vision territoriale élargie, à l'échelle de la Communauté de Communes des 2 Vallées et du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. La procédure de révision a débuté en octobre 2014. Le P.L.U. a été approuvé en 2017.

Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement sont les travaux préalables qui alimentent la réflexion et permettent aux élus et au bureau d'études conseil de disposer d'éléments rationnels sur lesquels asseoir des choix stratégiques de développement.

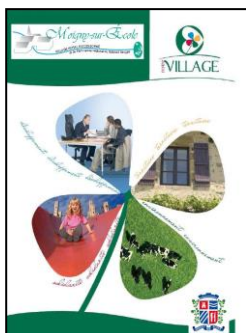
Les 3 grands axes retenus pour le P.A.D.D. concourent tous à un développement durable de la commune :

1. Consolider les acquis : cet axe vise à définir le cadre du développement de la commune, fondé sur l'affirmation de ses qualités et sur les dynamiques déjà en œuvre ;
2. S'adapter aux enjeux actuels : favoriser une évolution de l'appropriation et de la pratique du territoire, en accord avec les principes du développement durable ;
3. Révéler les patrimoines : mettre en valeur le patrimoine paysager, environnemental, urbain et architectural, fondement de la qualité du cadre de vie.

Pour y parvenir, le P.L.U. se doit de répondre aux objectifs suivants :

- **Mise en compatibilité avec les évolutions législatives actuelles et les documents supra-communaux récents** (Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, nouvelle charte de Parc Naturel Régional du Gâtinais Français) ;
 - **Favoriser le développement socio-économique de la commune** : revitaliser le centre-bourg, définir au regard des prévisions les besoins de la commune, prendre en compte l'Agenda 21 ;
 - **Définir un projet d'urbanisation respectueux de la qualité architecturale et rural de la commune** : mener une réflexion sur le potentiel constructible du bâti existant puis sur les zones d'urbanisations futures (dresser un bilan de celles définies par le P.O.S., aujourd'hui laissées en attente) ;
 - **Préserver la qualité et le cadre de vie de la commune en intégrant les objectifs de développement durable et la valorisation du patrimoine architectural et paysager communal** : répondre aux exigences du développement durable, renforcer les qualités paysagères et environnementales de la commune, protéger les zones boisées du territoire, valoriser le patrimoine architectural communal et y intégrer de manière harmonieuse le bâti contemporain.
- *Plus d'info : rubrique « Plan Local d'Urbanisme (PLU) » sur www.moigny-sur-ecole.com*

E. Un territoire engagé dans la démarche Agenda 21



En 2011, la commune de Moigny-sur-École a lancé **l'élaboration de son Agenda 21**. Un diagnostic réalisé par l'association *Notre village* a permis de mettre en évidence les atouts, points faibles et enjeux du territoire. Des réunions publiques puis un comité de pilotage réunissant habitants, agents municipaux et représentants associatifs ou institutionnels a défini un programme de 60 actions à mener pour préserver ou améliorer la qualité de vie sur la commune.

Celui-ci a été achevé en 2013 et a obtenu cette même année le label Notre village terre d'avenir. La labellisation ministérielle Agenda 21 local France a été obtenue en décembre 2015. Elle reconnaît la cohérence d'un projet de développement global, qui intègre les trois piliers du développement durable : environnement / social / économie.

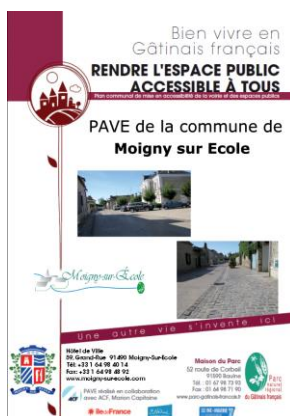
Le **deuxième plan d'action de l'Agenda 21 local** a été lancé en 2017. Il a permis d'obtenir en décembre 2018 une 2^{ème} hirondelle au Label Notre village terre d'avenir, preuve de l'engagement de la commune en faveur du développement durable.

La commune a également obtenu 2 étoiles au Label Villes et villages étoilés en 2017.

Soulignons que seules 4 communes en Essonne détiennent ce label qui est valable 4 ans

➤ *Plus d'info : rubrique « Agenda 21 » sur www.moigny-sur-ecole.com*

F. Réseau urbain & Espace public communal



Depuis des années, l'accessibilité est une constante des politiques d'aménagement de l'espace public, de la voirie et des bâtiments communaux menée par la municipalité. En 2011, la commune a adopté son PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics). De nombreux travaux ont été entrepris pour rendre l'espace public accessible à tous : limiter la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des vélos et piétons, permettre l'accessibilité des trottoirs et bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

La voirie communale totalise une longueur de 15 102 m, directement à la seule charge de la commune.

Une route départementale la traverse sur tout son territoire, d'une longueur de 4 km, à la charge du Conseil Général de l'Essonne.

G. L'adduction d'eau, l'assainissement collectif et la Gémapi

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Vallée de l'École de Dannemois, Courances, Moigny, Soisy, Saint-Germain et Videlles (S.I.E.V.E.), dont le siège est à Videlles, a été transféré en tant que compétence de la CC2V. Son suivi est réalisé par une assistance de Maîtrise d'œuvre privée suite au retrait des services Engineering de l'État. La CC2V a délégué son service public de production, de traitement et de distribution à SUEZ par un contrat d'affermage.

L'assainissement est une compétence de la CC2V qui a confié son service public de collecte et de dépollution des eaux usées à la société VEOLIA par un contrat d'affermage. Outre l'assainissement public, il existe aussi un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) pour les demeures non raccordées au tout-à-l'égout, son suivi est réalisé par une assistance de Maîtrise d'œuvre privée suite au retrait des services Engineering de l'État.

La Gémapi (Gestion des Milieux humides et de Prévention des inondations) est une compétence de la CC2V. La gestion de la rivière est subdéléguée au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Rivière Ecole (S.I.A.R.E) dont le siège est situé en mairie de Perthes en Gâtinais (77) et les services administratifs hébergés par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français à Milly-la-Forêt. La rivière est classée en première catégorie piscicole et son objectif de qualité est 1B.

Quant aux eaux pluviales de ruissellement, elles sont partiellement collectées en réseau pour être rejetées dans la rivière École après traitement par des postes hydrocarbures (Agenda 21). Celle-ci est gérée par subdélégation au Syndicat

Intercommunal d'Aménagement des Rivières et du Cycle de l'Eau (S.I.A.R.C.E), ce qui permet à la commune d'organiser 2 fois par an des chantiers jeunes pour l'entretien des zones humides.

H. Collecte et Traitement des déchets ménagers

Cette compétence a été reprise par la CC2V et subdéléguée respectivement au SIRTOM pour la collecte et au SIREDOM pour le traitement en application de la Loi NOTRe.

La commune est adhérente du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de traitement des Ordures Ménagères du sud-francilien (S.I.R.T.O.M sud-francilien) regroupant 40 communes, dont le siège est situé à Moigny-sur-École. Le service de collecte a été externalisé depuis le 1^{er} janvier 2010 (renouvellement en 2015) et est confié à Europe Service Déchet.

En ce qui concerne le traitement des déchets ménagers, Moigny-sur-École appartient au Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères (S.I.R.E.D.O.M.), regroupant 177 communes et couvre les 2/3 de l'Essonne, soit près de 900 000 habitants. Le SIREDOM est le 2^{ème} syndicat de traitement en France. Il offre aux collectivités adhérentes un traitement performant des ordures ménagères et déchets assimilés dans le cadre du Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand.

En 2015, le tonnage de la commune pour les ordures ménagères était de 214,227 tonnes (contre 413 t. en 2004) et de 38,86 tonnes pour les emballages. Les dépôts en déchèteries représentent, quant à eux, 334,62 tonnes.

A noter :

Il y a sur la commune un écocentre dédié aux déchets végétaux situé Rue des Rimberts.

Il y a également un maillage de bornes d'apports volontaires (verre/papier/carton).

I. Fourniture d'énergie électrique

Cette compétence a été reprise par la CC2V et subdéléguée au SIEGIF.

La Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité (S.I.C.A.E.) est l'entreprise concessionnaire de distribution d'énergie électrique de 22 Communes d'Essonne, dont Moigny-sur-École.

L'Etat a concédé à la S.I.C.A.E. la distribution publique de l'énergie électrique en date du 15 Septembre 1923, pour une durée de 40 ans, modifiée par l'avenant N° 1 du 25 Mars 1938 et par l'avenant N° 2 du 12 Avril 1968, prorogeant les dispositions des conventions du 15 Septembre 1923, à partir du 14 Juin 1971 pour une durée de 30 ans.

La Concession d'État venant à expiration le 14 Juin 2001, et l'État souhaitant que les communes recouvrent leur pouvoir concédant, les démarches ont été entreprises dès la fin 1999 pour la création d'un Syndicat de Communes, regroupant les 22 Communes alimentées par la SICAE.

Ces démarches ont abouti à la création du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Île de France (S.I.E.G.I.F.) en date du 25 Septembre 2001 qui a signé en date du 24 Avril 2002, un nouveau contrat de concession et un nouveau cahier des charges, pour une durée de 30 ans avec la S.I.C.A.E. Il contrôle et encadre l'action du concessionnaire.

V. L'ÉQUIPE MUNICIPALE, LES COMMISSIONS ET DELEGATIONS



Les électeurs de Moigny-sur-École ont renouvelé leurs conseillers municipaux lors des élections municipales organisées le dimanche 15 mars 2020 dès le 1^{er} tour.

Résultats du 1^{er} tour

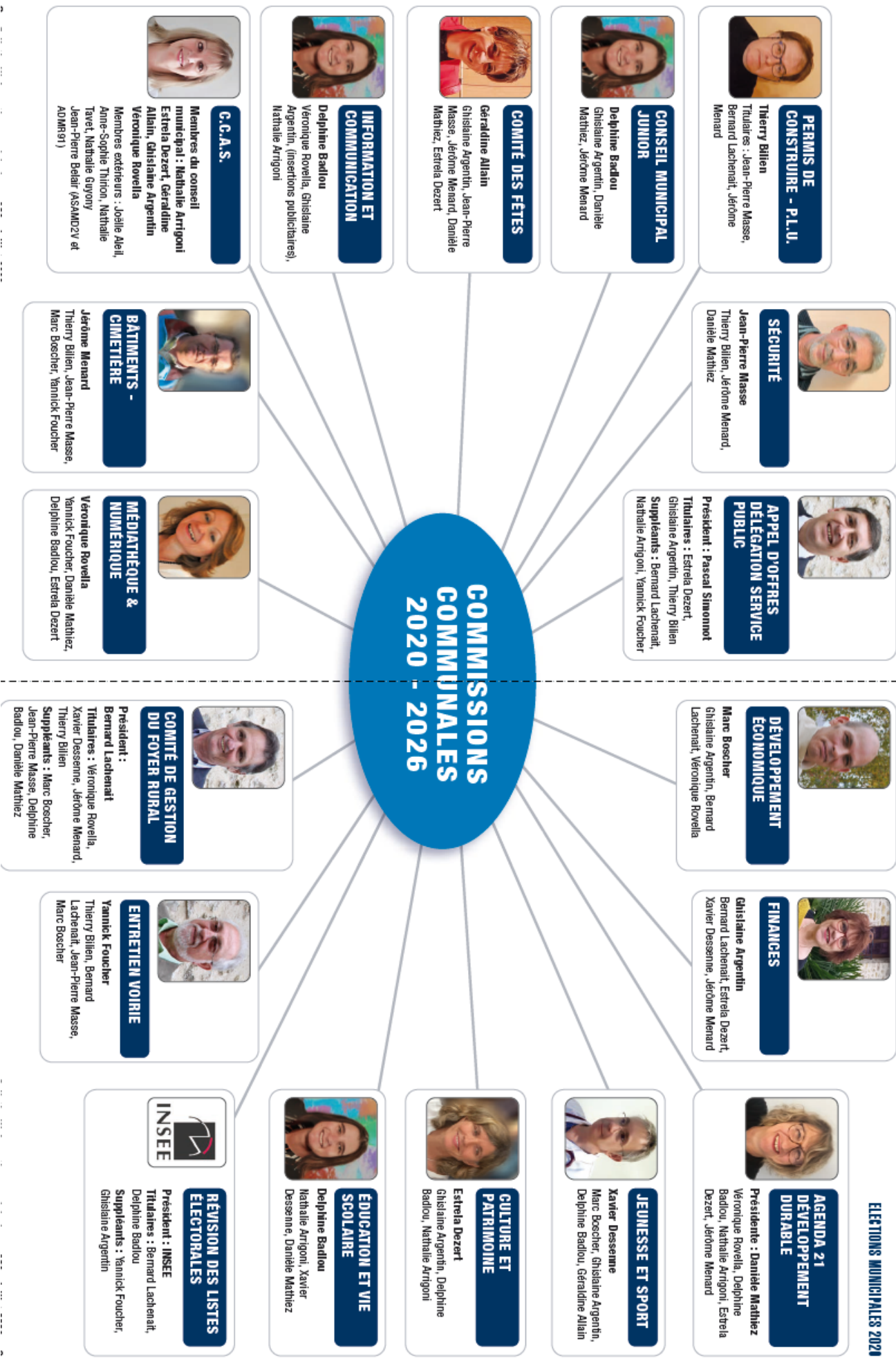
Liste Pascal SIMONNOT **100,00 %**

ENSEMBLE POUR MOIGNY avec 544 votes **90,97 %**

	Nb	% inscrits	% votants
Inscrits	1094	-	-
Abstentions	496	45,34	-
Votants	598	54,66	-
Exprimés	544	49,73	90,97
Blancs	38	3,47	6,35
Nuls	16	1,46	2,68

Pascal SIMONNOT, Nathalie ARRIGONI, Jérôme MENARD, Estrela DEZERT, Yannick FOUCHER, Delphine BADLOU, Thierry BILLEN, Ghislaine ARGENTIN, Jean-Pierre MASSE, Géraldine ALLAIN, Marc BOSCHER, Danièle MATHIEZ, Bernard LACHENAÏT, Véronique ROVELLA, Xavier DESSENNE, Carine POYO, Franck TAVET.

Source : Ministère de l'intérieur





22 communes

SIEGIF
SIEGIF
 Siège : Baulme
 Titulaires : Pascal Simonnot
 Bernard Lachenait
 Suppléants : Yannick Foucher,
 Jérôme Ménard




44 communes

Siarce
SIARCE
 Siège : Corbell-Essomes
 Titulaire : Pascal Simonnot
 Suppléants : Thierry Billien,
 Yannick Foucher



129 communes

Siredom
SIREDOM
 Siège : Lisses
 Titulaire : Pascal Simonnot
 Suppléants : Bernard Lachenait,
 Yannick Foucher



27 communes

SIRTOM
SUD FRANCILIEN
 Siège : Moigny-sur-Ecole
 Titulaire : Pascal Simonnot
 Suppléants : Yannick Foucher,
 Jean-Pierre Masse



15 communes

C.C.2.V.
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES 2 VALLEES**
 Siège : Milly-la-Forêt
 Titulaires : Pascal Simonnot
 Estrela Dezert
 Suppléant : Thierry Billien




46 communes

SEMEA
SEMEA
 Siège : Cély-en-Bière
 Titulaires : Bernard Lachenait
 Jérôme Ménard
 Suppléants : Yannick Foucher,
 Jean-Pierre Masse




COMMISSIONS INTERCOMMUNALES 2020 - 2026

PIIRGF
 Siège : Milly-la-Forêt
 Titulaires : Bernard Lachenait
 Jérôme Ménard
 Suppléants : Marc Boscher,
 Thierry Billien




***JUMELAGE
 **OFFICE DU
 TOURISME**
 Siège : Milly-la-Forêt
 Président : Jérôme Ménard
 Suppléants : Danièle Mathiez*,
 Estrela Dezert**



**CORRESPONDANT
 DÉFENSE U.N.C**
 Siège : Milly-la-Forêt
 Titulaire : Danièle Mathiez
 Suppléant : Pascal Simonnot




VI. LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE



Communauté de Communes des 2 Vallées (CC2V)

<http://www.cc2v91.fr/>

La CC2V est issue du district de Milly-la-Forêt créé en 1973 à 6 communes dont le territoire est localisé dans le sud-Essonnes. Conformément au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté en décembre 2011, la communauté est étendue à 15 communes pour un bassin de 20 000 habitants. Progressivement, elle intègrera les compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, exploitation d'équipements, actions en direction de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, des personnes âgées et l'entretien de la voirie. En 2011, elle complète l'intérêt communautaire des équipements sportifs avec la création d'un bassin aquatique, puis en 2012, les centres de loisirs et l'aménagement numérique du haut débit et enfin le transfert en 2014 de la compétence des déchets ménagers. Depuis 2015, la CC2V s'est engagée dans un processus d'optimisation de ses recettes rendu possible par le changement de fiscalité et la prise de nouvelles compétences. Cette optimisation a permis d'obtenir le résultat espéré à savoir une DGF bonifiée. En 2015 la partie compensation de DGF était de 16 000€ et aurait été de 0€ en 2016. Le résultat de cette politique de la CC2V est une dotation de l'Etat de 1 028 762€ pour 2016. Ce gain de DGF ne s'est pas fait au détriment des communes membres. Outre le changement de régime fiscal, il est le résultat de la prise de compétences nouvelles et de la création de nouveaux services : Assainissement, Eau, Développement économique, Tourisme, Gestion des équipements sportifs, Ordures ménagères, Haut débit, GEMAPI (gestion des milieux aquatiques), Voiries (de la zone d'activité du chenet), Electricité, Instruction du droit des sols.

Coordonnées :

23 rue de la Chapelle Saint Blaise
91 490 Milly-la-Forêt

Tél. 01 64 98 85 19
Fax. 01 64 98 85 35



Syndicat Intercommunal de Ramassage et de traitement des Ordures Ménagères du sud-francilien (SIRTOM sud-francilien)

www.sirtom-sudfrancilien.fr

Le SIRTOM sud-francilien regroupe 40 communes du sud de l'Essonne et Seine-et-Marne qui totalisent 24150 habitants. Il assure le ramassage des déchets ultimes et des déchets du tri sélectif en "porte à porte" et en apport volontaire. Une réforme structurelle du syndicat a été menée en externalisant l'activité détachant ainsi à un délégataire privé le personnel et les équipements permettant une économie de 200 000 € par année budgétaire.

Le SIRTOM mène l'ensemble de ses actions dans le souci permanent de répondre aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement à savoir augmenter les taux de valorisation des déchets, introduire la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères intégrant une part incitative appelée TEOMI. Le constat ces 8 dernières années porte sur une baisse constante du coût du service de collecte au bénéfice des usagers grâce à la revalorisation.

Il propose un portail qui permet de suivre

Coordonnées :

Hôtel de ville
59 Grande rue
91490 Moigny-sur-Ecole

Tel-répondeur : 01-64-99-31-81
Fax : 01-64-99-53-67
Courriel : sirrom2@wanadoo.fr



Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM)

<http://www.siredom.com/>

Le SIREDOM regroupe en 2018 177 communes réparties en Essonne et Seine-et-Marne, soit près de 900 000 habitants ayant pour activité le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de ses procédures contractualisées : Bail Emphytéotique Administratif (BEA) avec la SEMARDEL, contrats d'exploitation, la prévention et la réduction des déchets à la source, l'exploitation d'un Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) à Vert-le-Grand, de 2 quais de transfert (ordures ménagères et collectes sélectives) et de bornes d'apport volontaire pour le verre et les emballages ménagers, la réalisation et l'exploitation d'un Réseau de 24 déchèteries, 2 éco-centres dédiés aux déchets verts et d'une déchèterie mobile.

Le SIREDOM agit sur plusieurs fronts : la promotion de la prévention et de la réduction des déchets, le traitement et la valorisation des déchets (recyclage, compostage, production d'énergie...), l'accompagnement des collectivités pour mettre en place la collecte sélective et en assurer le suivi et la production d'outils d'information et de communication.

Coordonnées :

ZI du Bois chaland
63 rue du Bois chaland
CE 2946 Lisses

Tél : 01.69.74.23.50
Fax : 01 60 86 43 69
Email : contact@siredom.com

91029 Evry cedex

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rivières et du Cycle de l'eau (SIARCE)



Mise à Jour : 26-01-2021

<https://www.siarce.fr/>

Le **SIARCE** regroupe 42 communes dont les missions sont de réhabiliter les cours d'eau, assainir les eaux usées, de ruissellement des pluviales, approfondir la connaissance du drainage, entretenir les ouvrages comme les puisards, les noues ou fossés végétalisés, les postes hydrocarbures ou l'ensemble des exutoires.

L'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité sur le territoire du Siarce a été directement visée par une vaste palette d'actions et d'études, dont la commune de Moigny a confié la compétence sur la stricte gestion des eaux pluviales.

Coordonnées :

58-60 rue Fernand Laguide
91100 CORBEIL-ESSONNES

Tél. : 01 60 89 82 20 - Fax : 01 64 96 41 42

Astreinte (nuit, week-end, jours fériés) :

06 85 91 00 54

Email : siarce@siarce.fr

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNRGF)

<http://www.parc-gatinais-francais.fr/>



Le parc naturel régional du Gâtinais français est une aire très protégée située au sud de l'Île-de-France. Surnommé « pays des mille clairières et du grès », le site est classé « [parc naturel régional](#) » depuis le 4 mai 1999. Depuis 2008, la [réserve de biosphère](#) du Pays de Fontainebleau et du Gâtinais Français a été étendue pour inclure toutes les communes du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Le renouvellement du classement en parc naturel régional (décret) a été publié au Journal officiel du 27 avril 2011.

Le PNRGF correspond à un territoire s'étendant sur 75 640 hectares, couvrant 69 communes (36 en Essonne et 33 en Seine-et-Marne) et représentant 82153 habitants qui est aujourd'hui au cœur des préoccupations en matière de préservation de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel.

Coordonnées :

Maison du Parc
20 boulevard Lyautey
91490 Milly-la-Forêt

Tél. : 01 64 98 73 93

Email : info@parc-gatinais-francais.fr



SIEGIF- SICAE (syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile de France)

<https://www.sicae-lfa.fr/particular>

L'Etat a concédé à la S.I.C.A.E (Société de coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Électrification) la distribution publique de l'énergie électrique en date du 15 Septembre 1923, jusqu'en Juin 2001. Les villages membres recouvrent leur pouvoir concédant, regroupant les 22 communes alimentées par la SICAE. Ces démarches ont abouti à la création du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile de France (S.I.E.G.I.F) en date du 25 Septembre 2001 qui a signé en date du 24 Avril 2002, un nouveau contrat de concession et un nouveau cahier des charges, pour une durée de 30 ans avec la S.I.C.A.E.

Coordonnées :

SICAE des Cantons de la Ferté-Alais et limitrophes
14C avenue Carnot
91590 Cerny

Tél. : 01 69 90 65 43

Fax : 01 64 57 72 11

Urgences 24h/24 et 7j/7 : 01 69 90 65 41

Email : contact@sicae-lfa.fr



*Un grand merci d'avoir pris un peu de temps
pour lire notre brochure et découvrir notre village !*

Au plaisir de vous y rencontrer

bientôt lors de votre visite de Moigny-sur-École !